

snes
fsu

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

SUPPLEMENT AU BA n° 277

ISSN : 0399.6522

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

s3lil@snes-edu - www.lille.snes.edu

RETRAITES

des solutions justes existent !

En annonçant pour 2010 une nouvelle réforme des retraites pour l'ensemble des salariés, le gouvernement envisage de dégrader une nouvelle fois les droits à pensions de tous. Il s'appuie sur les déficits financiers aggravés par la crise pour imposer l'idée qu'il n'y a pas d'autres choix que de demander de nouveaux efforts aux salariés. Poursuivant les dégradations entamées par les lois Balladur de 1993 (pour les salariés du privé, augmentation de la durée de cotisation de 37,5 à 40 ans, calcul sur les 25 « meilleures » années de salaires au lieu de 10 et indexation sur les prix au lieu des salaires) et Fillon de 2003 (pour la fonction

publique, alignement de la durée de cotisation sur le privé et instauration de la décôte pour tous), il poursuit sa logique d'**alignement vers le bas des droits à pension**.

Le Conseil d'Orientation des Retraites a examiné différents scénarios concernant l'évolution des paramètres des régimes de retraites. Il vient d'émettre **des hypothèses inacceptables** : allongement de la durée de cotisation pouvant aller à 45 annuités, report de l'âge d'ouverture des droits de 60 à 65 ans, passage de 65 à 70 ans pour le taux plein !

Des exemples concrets permettent de mieux comprendre les dégradations déjà en cours et de répondre aux propos mensongers qui visent à amener les salariés à renoncer à lutter contre ces réformes honteuses. Des alternatives à la baisse généralisée des pensions sont portées par le SNES et la FSU pour financer les retraites.

Le gouvernement vient d'annoncer son calendrier : 1^{er} document à la mi-mai suivi d'un 2^{ème} à la mi-juin avec des pistes précises, projet de loi présenté au conseil des ministres début juillet, session parlementaire exceptionnelle au mois de septembre ! On sait ce que cache cette précipitation !



Colloghian

Seule une large mobilisation de l'ensemble des salariés (public et privé) peut faire reculer le gouvernement. Dans tous les cas, le SNES et la FSU sauront aussi prendre leurs responsabilités pour défendre le code des pensions de la fonction publique.

Les arguments mensongers du gouvernement, du patronat et des médias.

L'augmentation de l'espérance de vie n'est que de 0,44 trimestre par an contrairement à ce que claironne le gouvernement. De plus, il n'y a aucune « fatalité économique » au « travailler plus longtemps » : grâce aux gains de productivité, on peut travailler moins longtemps (sur la semaine... et sur la vie) tout en produisant plus de richesses (et donc en augmentant les salaires). C'est ce qui s'est passé au XX^{ème} siècle, qui n'a pas vu la richesse diminuer, au contraire. **Vivre plus longtemps n'oblige en rien à être au travail plus longtemps.**

« On vit plus longtemps, il est donc normal de travailler plus longtemps ».

« Il va y avoir un gros problème démographique, comme dans le reste de l'Europe ».

Le gouvernement oublie sciemment de nous parler de l'indicateur démographique le plus favorable, **un taux de natalité parmi les plus élevés d'Europe**. Par ailleurs, d'ici 2050, le nombre de retraités va doubler en raison de l'augmentation de l'espérance de vie et de l'arrivée à l'âge de la retraite des baby-boomers. Mais le nombre de retraités diminuera après 2040 avec l'arrivée à la retraite des classes creuses. Il faut donc prévoir une augmentation temporaire du financement pour la période de 2020 à 2040 environ.

« Il faut reculer l'âge de la retraite au-delà de 60 ans ».

Cela reviendrait à interdire de partir à 60 ans et allongerait d'autant la période de chômage, de maladie ou d'invalidité (qu'il faudra financer). Un nombre important des salariés finiront leur vie active par une période de pauvreté avant d'accéder à la retraite diminuée. **Le maintien du droit à la retraite à 60 ans est un enjeu majeur**, celui de la poursuite de l'exigence de retraites à taux plein à cet âge.

« De toute façon, les jeunes n'auront pas de retraite ».

Pour répondre au scepticisme des jeunes, il nous faut montrer que seul un système de retraite par répartition avec des mécanismes compensatoires des inégalités peut permettre aux jeunes qui sont entrés plus tard sur le marché du travail d'avoir une retraite. **Le SNES et la FSU revendiquent la validation des périodes d'études pour la retraite.**

AU NOM DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT



« Il faut allonger la durée de cotisation ».

Les lois Balladur et Fillon l'ont déjà fait en faisant passer la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans puis 41 ans. S'agit-il vraiment d'une volonté de faire travailler plus les salariés ? Non. Actuellement, seulement 40% des salariés du régime général travaillent encore quand ils atteignent 59 ans. Les autres ont déjà été licenciés par leur entreprise, sont en préretraite, au chômage avec dispense de recherche d'un emploi, en maladie ou invalidité. **Un allongement de la durée de cotisation reviendra à diminuer encore le montant des pensions, pas à faire travailler les salariés plus longtemps.**

« Il n'y a pas d'autres solutions »

SI ! Entre 1960 et 2000, la part du PIB affectée aux retraites avait augmenté de 8 points. Il est possible d'augmenter la part du PIB consacrée aux retraites de 6 points d'ici 2050 (13% du PIB est consacré aux retraites actuellement, il faut atteindre 19% en 2050). **En consacrant ¼ des gains de productivité du travail** (actuellement largement captés par les actionnaires) **aux retraites, on peut financer les retraites futures.** C'est un effort à la portée de la société française d'autant que le PIB aura doublé d'ici 2050 (taux de croissance moyen de 1,7% par an), passant de 1900 milliards à 3800 milliards d'€.

Les dégâts provoqués par les deux dernières réformes.

La situation se dégrade pour les salariés du privé depuis la réforme Balladur de 1993. C'est surtout la prise en compte des 25 « meilleures » années qui a provoqué l'effondrement des retraites. Aujourd'hui déjà, **plus d'un million de retraités sont en dessous du seuil de pauvreté et la moitié des retraités perçoit moins de 1000 €.**

Depuis 5 ans, **le montant des pensions de la fonction publique a déjà baissé de 1,5%**. 10% des retraités de la FPE ne partent actuellement qu'avec le minimum garanti (883 €) mais cette situation concerne 46% des fonctionnaires de la Territoriale ! La durée des carrières s'allonge lentement : en 6 ans, la durée moyenne a augmenté de 8 mois.

La dégradation programmée du montant des pensions : un fonctionnaire né en 1938 touchait 81% de son dernier traitement. Pour ceux nés en 1955, la moyenne sera de 61% et ceux nés en 1985 verront leur pension fondre à 53% si les contre-réformes ne sont pas annulées !

La dégradation des fins de carrière : disparition des CFA et dégradation de la CPA : entre 2003 et 2007, le nombre de collègues entrés en CPA a chuté de 84% !

La réforme de l'Ircantec (retraite complémentaire pour les services auxiliaires non validés) est un véritable désastre : la valeur du point a presque doublé et le rendement a diminué de 36% !

La loi Fillon a lourdement pénalisé les mères fonctionnaires en supprimant les bonifications pour les enfants nés à partir de 2004 et en introduisant des conditions restrictives pour les autres ; cela a fait perdre leur droit à bonification à de nombreuses femmes alors que c'est un élément essentiel de la réduction des inégalités hommes-femmes.

Ainsi, les dernières réformes n'ont pas « sauvé le système » : elles ont enclenché une dégradation profonde du montant des pensions. Leur but était en réalité d'ouvrir le « marché » des retraites aux compagnies d'assurance : si les pensions diminuent, les salariés sont « incités » (par la peur) à souscrire à des assurances-retraite privées.

Année de départ en retraite à 60 ans	1998	2015	2045
Taux de remplacement (% du dernier salaire)	81 %	61 %	53 %

	...En ayant atteint le dernier échelon de la hors classe	...Sans la hors-classe.
Montant de la retraite d'un certifié partant actuellement en retraite à 60 ans après une carrière à temps plein...	2400 €	2100 €
Dans 20 ans pour un retraité certifié ayant eu une carrière identique (environ 5 ans de décôte)...	1600 €	1400 €
Dans 20 ans si le calcul est fait sur les 25 meilleures années...	1300 €	1100 €

Le gouvernement n'a toujours pas annoncé sa réforme mais plusieurs pistes se dessinent :

- ➔ **Décalage de l'âge légal de droit au départ** (de 60 ans vers 65 ans par exemple) **et décalage d'autant de l'âge de fin de décote** (de 65 ans à 70 ans), c'est-à-dire le droit de partir avec une retraite à taux plein même si on a une carrière incomplète. Le maintien de l'âge légal de départ à 60 ans est un enjeu crucial de la réforme qui s'annonce.
 - ➔ **Alignement du calcul du montant de la retraite sur le privé et les 25 meilleures années** alors que dans la fonction publique, le calcul se fait sur la base des 6 derniers mois. Cela provoquerait une nouvelle baisse considérable du montant de nos pensions (20% environ selon le rythme de la carrière). Si on nous parle d'équité, alors nos salaires doivent être alignés sur ceux des cadres du privé avant de faire le calcul sur 25 ans ! Parlons aussi d'un 13ème mois !
 - ➔ **Remise en cause du droit de départ anticipé pour les parents de 3 enfants et plus**, ainsi que de la **majoration de 10% de la pension.**
 - ➔ **Instauration d'un plafond de ressources pour les pensions de reversion de la fonction publique.**
 - ➔ **Mise en place d'un système par « point » ou par « compte notionnel »** dans lequel la pension dépend du capital virtuel acquis par l'assuré, de l'âge de départ et de l'espérance de vie de sa génération.
- Toutes ces « pistes » aboutissent au même résultat : une diminution du niveau des pensions !*

D'autres solutions sont possibles pour financer nos retraites !

- ➔ **Améliorer la situation de l'emploi** qui pèse directement sur les comptes de la Sécurité sociale : il faut en finir avec le chômage de masse, et avec les politiques libérales qui entretiennent la précarité.
- ➔ **Supprimer les exonérations de cotisations sociales dont bénéficient les employeurs** (sans aucun effet positif pour l'emploi), soit 30 milliards d'euros par an (qui sont compensées par l'Etat à 90%).
- ➔ **Revenir sur le déséquilibre du partage des richesses de plus en plus défavorable aux salariés.** En 1980, les salaires représentaient 75% des richesses produites, actuellement, cette part est tombée à 65%. Avec un PIB de 2000 milliards d'€, cela représente environ 200 milliards d'euros en moins pour les salaires... et donc 200 milliards de plus pour les profits.
- ➔ **Augmenter les cotisations sociales** de 0,375 points par an permettrait de financer les retraites pour tous. Dans le cadre d'une hausse nécessaire des salaires, cela ne diminuera pas le pouvoir d'achat des salariés !
- ➔ **Elargir l'assiette du financement des retraites :** actuellement ce sont uniquement les cotisations sur les salaires qui financent les retraites : il faut aussi taxer les revenus des entreprises, les revenus financiers et ceux du patrimoine.

Les vraies solutions existent : il y a assez de richesse en France pour financer les retraites !

Le SNES et la FSU réaffirment leur revendication d'une retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 années de cotisation et 75% du dernier salaire.